

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

### **Le Président de Hautes Terres Communauté**

**Objet : Signature d'un devis pour l'inventaire des bryophytes des tourbières de l'espace naturel sensible des estives de Chastel-sur-Murat**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** la délibération n°2025-CC-132 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2025 portant adoption de l'avenant n°1 au contrat de l'Espace naturel sensible des estives du plateau de Chastel-sur-Murat pour la période 2024-2029 ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel du contrat ENS 2024-2029 ;

**Considérant** la nécessité d'établir un inventaire des bryophytes des tourbières de l'espace naturel sensible des estives de Chastel-sur-Murat ;

**Considérant** l'offre du conservatoire national botanique Massif Central seule structure en capacité de réaliser cet inventaire ;

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 opération n°1006 – Espaces naturels sensibles chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, article 2031 – Frais d'études ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De conclure et signer un devis avec le conservatoire national botanique Massif Central, situé 3 rue Adrienne de Noailles 43230 CHAVANIAC LAFAYETTE, pour la réalisation d'un inventaire des bryophytes des tourbières de l'espace naturel sensible des estives de Chastel-sur-Murat pour un montant HT de 4 880 € (pas de TVA) ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président

Didier ACHALME